

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 19 février 2026

Convocation

Date : 06/02/2026

Affichée et mise en ligne

Le : 06/02/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 ANNEXE SPANC

Délibération n°
32-CC190226

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 19 février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque - 4 ter, Avenue de Creil - 60300 Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 6 février 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 25
- Pouvoirs : 11
- Votants : 36
- Absents : 8

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Madame Pascale LOISELEUR

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDION Philippe	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUÉDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LAPIE Dominique	
Madame LOISELEUR Pascale	
Madame LOZANO Michelle	

Liste des délibérations
Affichée et mise en ligne le : 20/02/2026

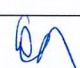
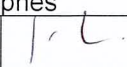
Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

04 MAR. 2026

Ont donné pouvoir :

Madame BENOIST Magalie à Madame REYNAL Sophie
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc à Madame TONDELLIER Viviane
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame GLASTRA Delphine Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LEFEVRE Sylvain à Madame MIFSUD Florence
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes

	
---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame JAUNET Christel
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 11 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexes jointes)

Madame Pascale LOISELEUR informe l'assemblée délibérante que,

Le budget du SPANC construit dans le respect de la maquette budgétaire et comptable M49 ne change pas de configuration par rapport aux précédents budgets et les dépenses de fonctionnement doivent être intégralement financées par le produit des tarifs versés par les usagers du service.

En 2026, les prestations restent inchangées. Les différents contrôles de conception, de réalisation, et de bon fonctionnement ainsi que les contre-visites sont inscrits pour un total de 11 944 €. Les diagnostics initiaux restant à effectuer sur les communes de l'ex-Communauté de communes des 3 forêts sont inscrits pour 5 500 €.

Afin de ne pas alourdir démesurément les dépenses de ce budget, au cours de l'exercice 2024, l'acquisition d'un logiciel a été effectuée sur le budget principal, charge au budget annexe d'opérer un remboursement annuel de 1 500 € sur une durée de 5 ans. La maintenance de ce logiciel est portée par le budget SPANC à hauteur de 800 €.


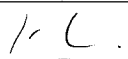
Le remboursement des charges de personnels au budget principal est inscrit pour 2 500 €.

L'ensemble des dépenses est équilibré par le paiement des prestations par l'utilisateur à hauteur de 22 244 €.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	
	

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

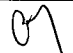
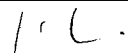
Vu l'instruction comptable M49 applicable aux services de distribution de l'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif ;

Vu la délibération n° 03-CC200126 du 20 janvier 2026 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 ;

Considérant le projet de budget annexe SPANC établi pour l'exercice 2026 ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les inscriptions budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement :

Paraphes	
	

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	19 744,00	0,00	19 744,00	19 744,00	19 744,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		22 244,00	0,00	22 244,00	22 244,00	22 244,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		22 244,00	0,00	22 244,00	22 244,00	22 244,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 244,00	0,00	22 244,00	22 244,00	22 244,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 244,00
---------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 244,00	0,00	22 244,00	22 244,00	22 244,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		22 244,00	0,00	22 244,00	22 244,00	22 244,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		22 244,00	0,00	22 244,00	22 244,00	22 244,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 244,00	0,00	22 244,00	22 244,00	22 244,00

+


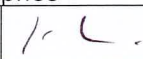
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 244,00
---------------------------------------------------	------------------

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant légal, à, prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente décision.

Paraphes

	
---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **04 MAR. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **04 MAR. 2026**

Fait à Senlis, le **04 MAR. 2026**

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Pascale LOISELEUR

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr